

FO : le syndicat qui reste un syndicat

CAPL C du 25 mai 2012

Tableaux d'avancement 2012

Affectation des stagiaires



Cette CAP Locale s'est ouverte à 9h pour se terminer à 11h, avec une courte interruption de séance (10h35 – 10h40). Vos représentants **FO** étaient au complet (2 titulaires, 2 suppléants, 1 expert).

1) Approbation du règlement intérieur des CAP Locales

Suite aux élections professionnelles du 20 octobre 2011, les CAPL instituées depuis le 1^{er} janvier 2012 étaient encore dépourvues de règlement intérieur. Ce n'est qu'aujourd'hui qu'un règlement « type » a été présenté, pour en cadrer les modalités de fonctionnement.

Le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 reste l'*indéboulonnable* référence en la matière.

FO regrette que ce règlement intérieur, seul soumis au vote, ne fasse pas mention des points litigieux.

Lors de la réunion informelle du 9 mai, les modalités de convocation en formation restreinte élargie ont été dénoncées comme trop contraignantes et inadaptées au niveau local par toutes les OS représentatives de l'Oise. Sans compter que le secrétariat des PV sera alourdi et compliqué pour les RH locaux. Sans oublier que le quorum est déjà très difficile à réunir l'été sans distinction de grade. Mais pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? **FO** avait rappelé que le vote avait porté sur une liste complète, comportant les 3 grades sur un même bulletin. **FO** dénonce une absence de logique à vouloir restreindre la représentation des personnels, contre l'intérêt même des agents.

Ces nouvelles dispositions réductrices sont détaillées dans la circulaire DGFIP-RH1A du 23 mars 2012, non soumise au vote.

Résultats des votes : 8 POUR (6 administration, 2 CGT)
 2 **CONTRE** (2 **F.O.**-DGFIP)

FO a voté **CONTRE** ce règlement intérieur pour dénoncer les modalités péremptoires de la circulaire et attirer l'attention sur le fait que la formation restreinte élargie n'est pas souhaitée au niveau local. **F.O.**-DGFIP 60 revendique davantage de liberté au niveau local pour faire fonctionner les instances en bonne intelligence et garantir une représentation efficace de tous les agents.

2) Approbation des procès-verbaux

Le Président soumet au vote le PV de la CAPL n°3 du 12/12/2011 (mouvements de personnels) et le PV de la CAPL n°3 du 03/02/2012 (idem).

Les relevés des débats ont été approuvés à l'unanimité des membres de la CAP Locale n°3.

3) Tableaux d'avancement (TA) 2012

Désormais, les tableaux d'avancement sont fusionnés : ils sont établis **sans distinction de filière**.

Cela implique des modifications importantes par rapport à l'antérieur pour les collègues de la filière Gestion Publique. Notamment, les proposés classés non promus au TA 2011 ne bénéficient plus d'aucune priorité de réinscription...

La sélection repose sur l'ancienneté des agents quel que soit leur nombre et sans tenir compte de l'effectif au niveau local, ce qui devrait défavoriser les départements dont la moyenne d'âge est faible (comme ici dans l'Oise).

En 2012, un « ordre de mérite » unique est établi au plan national. Les inscriptions au projet de tableau d'avancement sont prononcées au niveau national, dans l'ordre décroissant de l'ordre de mérite et dans la limite des possibilités de promotions, comme suit :

1. les agents âgés de 58 ans et plus au 31/12/2012 "au titre de la fin de carrière" (aucun agent dans l'Oise) ;
2. les autres agents " au choix normal " dans l'ordre d'ancienneté décroissante de l'ordre de mérite. Cet ordre est élaboré, à mérite égal, dans l'ordre d'ancienneté décroissant, par application successive des critères suivants :

1 - l'échelon et l'ancienneté dans l'échelon (rang d'ancienneté) par ordre décroissant ;

2 - l'ancienneté dans le corps d'appartenance ;

3 - le total des évolutions de note des 3 dernières années (2011-2010-2009).

La revendication portée et obtenue par **F.O.**-DGFIP est que la notation tienne un rôle mineur comme critère de sélection.

L'établissement des TA sera de la **seule compétence des CAP Nationales**. L'examen systématique des TA par les CAP Locales est assuré pour garantir le respect des règles de gestion et l'équité pour tous et réaliser ainsi un premier éclairage des CAPN. C'est une revendication de **F.O.**-DGFIP (d'autres souhaitaient la suppression pure et simple des CAPL en matière de TA).

Critères de sélection ou d'exclusion

1. satisfait à l'ensemble des **conditions statutaires** de grade et/ou de services (*décret n° 2010-984 du 26 août 2010, articles 16 et 17*);
2. avoir été noté au moins à la note pivot au titre des 3 dernières années, dont une dans le grade de sélection au 31 décembre N-1 ;
3. faire preuve d'une valeur professionnelle satisfaisante (fiches de notation et comptes-rendus d'entretien) à savoir :
 - ne pas avoir fait l'objet d'une évolution négative (- 0,02 ou - 0,06) au cours des 3 années qui précèdent (2011-2010-2009) ;
 - ne pas avoir fait l'objet d'une procédure disciplinaire ou d'un contexte disciplinaire récent. Le contexte disciplinaire doit être avéré, grave, sérieux (procédure disciplinaire ou/et pénale engagée, mise en examen, faits reconnus par l'agent, ...);
4. être en position d'activité à la date d'effet de la promotion le 01/01/2012 (ce qui exclut les agents en disponibilité, en congé parental ou ayant cessé définitivement leurs fonctions) ;
5. Cas particulier des agents ayant fait l'objet d'une note d'alerte (-0,01) : bien que non notés à la note pivot, ils sont considérés comme remplissant les conditions de note. La possibilité d'inscription est conditionnée à une proposition favorable, après avis de la CAPL, de la direction locale.

Pour FO, tous les agents remplissant les conditions statutaires doivent être promus.

TA 2012 pour AAP2

AA1 ayant atteint le 5^{ème} échelon et au moins 6 ans de services effectifs en catégorie C

Seuls **26** agents de l'Oise sont proposés alors que **47** remplissaient ces conditions statutaires.

NB : 3 dossiers ont été écartés sur les 29 proposés au départ (le 2^{ème} critère n'étant pas rempli).

TA 2012 pour AAP1

2 ans dans le 6^{ème} échelon de AAP2 et au moins 5 ans de services effectifs en catégorie C

Seuls **15** agents de l'Oise sont proposés alors que **42** remplissaient ces conditions statutaires.



ATTENTION

Les tableaux des agents proposés pour examen en CAPN ont été mis en ligne sur *Ulysse 60*.
mais l'inscription sur cette liste préparatoire ne vaut absolument pas garantie de promotion !

Il faut attendre l'issue des travaux de la CAP Nationale pour connaître les promus.

Les CAP Nationales compétentes se réuniront :

* l'après-midi du **14 juin** pour le TA 2012 **AAP2** ;

* l'après-midi du **4 juillet** pour le TA 2012 **AAP1**.

Les agents promus seront nommés avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Résultats des votes :
6 POUR (administration)
2 **ABSTENTIONS** (2 **F.O.**-DGFIP)
4 CONTRE (2 Cgt, 2 Snui)

Les élus **FO** revendiquent que tous les agents qui remplissent les conditions statutaires soient promus automatiquement au grade supérieur par tableau d'avancement, mais ne veulent pas non plus voter contre la promotion des collègues, d'où l'abstention.

F.O.-DGFIP dénonce un volume de promotions nettement insuffisant.

F.O.-DGFIP condamne l'instauration des contingentements de grades résultant des restrictions budgétaires qui réduisent fortement le volume des promotions.

Pour **F.O.**-DGFIP le tableau d'avancement doit obéir aux seuls critères des conditions statutaires.

Ces promotions réduites portent un nouveau coup dur à la catégorie C.

Par ailleurs **F.O.**-DGFIP revendique pour tous une revalorisation indiciaire de **60 points** ainsi que la création de grades de fin de carrière. Cette revendication trouve d'autant plus sa légitimité avec la polyvalence et la polycompétence exigées des agents dans le cadre des réformes de structures imposées et ne serait que justice eu égard aux revalorisations et primes accordées à l'encadrement supérieur.

4) Affectation des agents d'administration stagiaires au 01/06/2012

Filière Gestion Publique :

FO se félicite qu'il soit tenu compte des vœux des nouveaux arrivants et remarque positivement que la direction a été attentive à la situation des tout-petits postes comme Bresles ou Sérifontaine.

FO a demandé au Président ce qui avait motivé son choix d'affecter un stagiaire en direction (effectifs globalement équilibrés) plutôt que dans une trésorerie (beaucoup de vacances inquiétantes risquant de s'aggraver). En effet, les besoins dans les postes sont énormes et les fossés vont encore se creuser dans les effectifs dès la publication du mouvement national à la mi-juin. De nombreux départs sont prévisibles, mais quant aux arrivées... c'est une autre paire de manches. **FO** craint fort que la CAPL « mouvements de personnels » de juillet ne soit encore dramatique.

La réponse du Président a eu le mérite d'être claire : **« On privilégie la direction. »**

Cet aveu vient confirmer une politique locale de gestion des effectifs dénoncée par **F.O.**-DGFIP 60 depuis plus d'un an maintenant. Car si bien sûr rien n'est facile pour les services de Direction, la caisse de l'ex-TG ferme assez souvent l'après-midi pour le démontrer, la situation dramatique (scandaleuse ?) des postes comptables non-centralisateurs est sans commune mesure.

FO a encore demandé au Président ce qui avait motivé son choix d'affecter un stagiaire au service Dépense (-1), plutôt qu'aux dépôts et services financiers (-2), par exemple. Réponse : la Dépense est sous-calibrée et les DSF sont sur-calibrés... donc priorité est donnée à la Dépense. Mais, même dans ce cas, **FO** ne comprend pas pourquoi ce poste vacant n'avait pas été pourvu lors de la CAPL du 3 février dernier malgré une demande interne. La priorité de pourvoir ce poste vacant à la dépense est décidément très nébuleuse, ce qui est très inquiétant pour le droit de mutation en interne... on en viendrait presque à souhaiter que le système cible soit mis en place au plus vite pour que la CAPN statue sur ce type de mouvement, indépendamment de critères obscurs qui défient décidément l'égalité de traitement.

Les stagiaires seront en formation à l'ENFiP-C en juin et juillet et arriveront dans les services le 1^{er} août :

Prénom et Nom	Première affectation	Date d'effet
Non communicable en ligne	NOYON	01/06/2012
	BRESLES	01/06/2012
	Dépense (Direction)	01/06/2012
	SERIFONTAINE	01/06/2012
	LIANCOURT	01/06/2012
	BEAUVAIS Mun.	01/06/2012

Un 7^{ème} stagiaire avait été affecté dans l'Oise mais il ne s'est hélas pas encore manifesté.

Filière Fiscale :

FO dénonce l'absence de documents préparatoires sur ce point certes informel, mais qui ne dispense pas les élus d'intervenir pour défendre les agents.

Prénom et Nom	Affectation provisoire	Date d'effet
Non communicable en ligne	SENLIS SIE (ENFiP oct-nov)	01/06/2012
	CREIL SIP (ALD Oise)	01/06/2012
	SENLIS CH	01/06/2012
	COMPEGNE SIP	01/06/2012

L'affectation de ces arrivants sera revue le cas échéant dans le cadre du mouvement local du 01/09/2012 à venir prochainement.

5) Mouvements de personnels (filière gestion publique)

Le Président se proposait de prononcer un seul mouvement, qui ne présentait aucun caractère d'urgence. Après une courte suspension de séance, les élus de catégorie C, à l'unanimité, ont préféré reporter ce point de l'ordre du jour à la CAPL « mouvements de personnels » de juillet.

6) Questions diverses

1- **FO** observe que la mise en œuvre de la journée de solidarité entretient la confusion dans les esprits car le jour ARTT a été enlevé aux environs du lundi de Pentecôte, alors que la circulaire sur les règles de vie déconnecte désormais complètement ces 7 heures de travail *gratuits* du lundi de Pentecôte (redevu férié). Nous avons également relayé les doléances de nos collègues des SIP qui ont reçu le crédit horaire correspondant dans Agora fin mai, en pleine campagne IR, risquant fortement d'être écrêtés.

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de **FO**, était interrogé sur France Info ce lundi 28 mai :

Cette journée de solidarité, "c'est du travail gratuit, on pourrait faire autrement". "C'est utile financièrement, mais la méthode est très mauvaise, on l'a toujours dit. Qu'il faille régler le problème de la dépendance, du reste à charge pour les personnes âgées, on est tous demandeurs." L'enjeu est de savoir "comment on finance de manière équilibrée". "Cela peut être plus de cotisation, parce que nous considérons que la dépendance est un risque qui relève de la cotisation sociale et de l'impôt".

2- Catégorie B : une collègue de la filière fiscale est réintégrée dans les services à titre provisoire. Elle a été affectée au SIE de Beauvais pour la période du 21 mai au 31 août 2012, mais elle rejoindra son affectation nationale en septembre.

3- Pour information, un agent d'administration de la filière fiscale a fait valoir son droit d'option pour faire partie du corps des agents techniques, cette possibilité restant offerte.